



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'extension d'usages d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le règlement (UE) n° 2019/515 du 19 mars 2019 relatif à la reconnaissance mutuelle des biens commercialisés légalement dans un autre Etat membre,

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2020 fixant la composition des dossiers de demandes relatives à des autorisations de mise sur le marché et permis de matières fertilisantes, d'adjuvants pour matières fertilisantes et de supports de culture et les critères à prendre en compte dans la préparation des éléments requis pour l'évaluation,

*Vu la demande d'extension d'usages de la matière fertilisante (produit simple) **ARYAMIN C***

de la société ARYSTA LIFESCIENCE

enregistrée sous le n°2023-2000

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 23 octobre 2023,

Considérant que l'extension d'usage pour une utilisation du produit sur tournesol, légumineuses à grain et fourrage, riz, coton, cameline, chanvre, pelouses, houblon et quinoa ainsi que la modification du nombre d'apports pour les cultures actuellement autorisées (colza, betterave, pomme de terre et céréales) ont été autorisées en Espagne,

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est étendue** en France aux cultures et dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisés dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales	
Noms du produit	ARYAMIN C PLANTISTRESS ZENAPLANT
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE BP80 Route d'Artix 64150 NOGUERES France
Classe - Type	Matière fertilisante - Concentré soluble à base d'acides aminés d'origine végétale et d'éléments minéraux
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	556-2022.01
Numéro d'AMM	1220882

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient. Les modalités d'autorisation du produit restent inchangées à l'exception de la modification des conditions mentionnées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 09/02/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Modification des modalités de l'autorisation de la matière fertilisante

Liste des nouvelles cultures autorisées <i>Utilisation en tant que matière fertilisante seule</i>					
Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports	Volume de dilution	Mode d'apport	Epoques d'apport / stades d'application
Colza	4 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Betterave	3 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Pomme de terre	3 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Céréales	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Tournesol	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Légumineuses à grain et fourrage	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Riz	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liste des nouvelles cultures autorisées

Utilisation en tant que matière fertilisante seule

Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports	Volume de dilution	Mode d'apport	Epoques d'apport / stades d'application
Coton	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Cameline	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Chanvre	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Pelouses	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Houblon	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				
Quinoa	2 L/ha	3/an	100 L	Pulvérisation foliaire	Stades clés du développement de la plante, et situations de stress abiotiques
	-				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Conditions d'emploi du produit

Les autres modalités d'autorisation du produit restent inchangées.